



Depuis 1911

JEAN GOYARD

DISTILLERIE

EXPLICATION POUR REMPLIR LA 2EME PARTIE DE L'ATTESTATION:

Liste des producteurs ou négociants ayant repris les mouts pour vinification.

EXEMPLE : J'ai pressuré (le pressoir) **48 560 Kilos** dans mon centre de pressurage.

Pour ma récolte	AOC + RI	DPLC	IMPOSABLE	Nom dans le tableau 2ème partie
1) JE (ma société) CONSERVE DES MOUTS POUR VINIFICATION	9 600	4 200	Nom de ma société qui fait la vinification	Ma société
2) JE VENDS DES MOUTS AUX NEGOCIANTS AVANT VINIFICATION	10 000		Le/les négociants seront imposables	Négociant(s)

Si j'ai fait du pressurage pour des livreurs

3) LE/LES LIVREURS REPRENENT LEURS MOÛTS ET LES VINIFIENT EUX MÊME	4 000		Le/les livreurs seront imposables	Livreur(s)
4) LE/LES LIVREURS VENDENT AUX NEGOCIANTS	5 260	2 000	Le/les négociants seront imposables	Négociant(s)
5) LE/LES LIVREURS SONT EN CAF INDIVIDUEL CHEZ MOI OU CHEZ UN NEGOCE	4 000		Le/les livreurs seront imposables	Livreur(s)
6) LE/LES LIVREURS SONT EN CAF COLLECTIVE CHEZ MOI OU CHEZ UN NEGOCIANT	5 500		Le/les négociants ou moi seront imposable pour le	Négociant(s) ou Ma société
7) LE/LES LIVREURS EN COCH INDIVIDUEL CHEZ MOI OU CHEZ UN NEGOCIANT	4 000		Le livreur est imposable	Livreur(s)

Total

42 360

6 200